

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2025

Publication : 24/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 14 octobre 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 24 octobre 2025**7^{ème} séance de l'année

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 24 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 09 heures 30 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON et de Monsieur Jacques BANGOU, 8^{ème} vice-président.

Etaient présents : 27 conseillers communautaires**Président** : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN* M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION- M. Fabert MICHELY*

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 27 (dont 18 en visioconférence*)

Votants : 32 (dont 5 pouvoirs)

▪ Dont pour : 32

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Francine
DOQUET-ROUSSAS

Délibération n°2025.10.07/716

**Budget principal –
Modification de la
consolidation du Prêt GAÏA**

Rapporteur

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOIUMEAUX
Vice-présidente de la commission
Affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 24 OCT. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

24 OCT. 2025

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président) à Mme Laisely PARAT-EDOM

Autres conseiller communautaires : Mme Johane DAHOMAS à Mme Jaqueline FAVORINUS

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidente : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autre conseillère communautaire : Mme Nadège THEOPHILE- M. Côte Philibert MOUEZA

En cours de séance :

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BRENDENT (5^{ème} vice-président)

Nombre de conseillers absents non excusés : 10

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts, qui a accepté, le réaménagement du(des) Contrat(s) de Prêt référencés à l'Annexe intitulée « Détail de l'offre de réaménagement », selon de nouvelles caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt Réaménagée détaillées à ladite annexe.

En conséquence, l'assemblée délibérante de CAP Excellence, après avoir entendu l'exposé sur le réaménagement susvisé, est appelée à délibérer en vue d'autoriser le réaménagement du(des) Contrat(s) de Prêt précité(s).

Considérant l'avis favorable émis par la commission affaires financières réunie le 13 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'autoriser le réaménagement du(des) Contrat(s) de Prêt référencé(s) à l'annexe « Détail de l'offre de réaménagement », pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts, et dont les caractéristiques financières figurent à l'Annexe précitée jointe à la présente délibération et qui en fait partie intégrante.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée à compter de la date d'effet du ou des Avenants constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

Les dispositions du ou des Avenants se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par le ou les Avenants demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

ARTICLE 2- Qu'à cet effet, le Conseil autorise son *président*, **Monsieur Éric JALTON**, délégataire dûment habilité, à signer seul le ou les Avenant(s) de Réaménagement qui sera (seront) passé(s) entre la Caisse des Dépôts et l'Emprunteur.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à lancer les consultations réglementaires en matière de Comité des financeurs privés de CAP Excellence.

Réception par le préfet : 24/10/2025
Publication : 24/10/2025

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers-Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 24 OCT. 2025

Les présidents de séance

La secrétaire de séance

Le président

Le 8^{ème} vice-président

La conseillère communautaire



Eric JALTON



Jacques BANGOU



Francine DOQUET-ROUSSAS

24 OCT. 2025

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 24 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 24 OCT. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 24 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 24 OCT. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 24 OCT. 2025

